

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE PUIMISSON

L'an deux mille vingt-trois le neuf Février, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (10) : BARTHES Daniel, GABAUDE Chantal, QUIRINY Monique, GUIEN Guylaine, TRILLES Michel, GALINIER Norbert, MORLIERE Ludovic, ANTON Jean Rémy, Gisèle VIALLES, BAGNATI Sylvain, REY Philippe, Caroline Nadal

Absents : BENOIT Cécile, BARTHES Arnaud, Martine Delreux a donné procuration à Monique Quiriny

Votants : (13)

Secrétaire de séance : GABAUDE Chantal

2023-07 : PROPOSITION DE REVISION DES MODALITES DU CIA – COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL

M le Maire expose au Conseil Municipal la procédure à suivre lors de changements liés à la distribution de la prime CIA intégrée au RIFSEEP,

VU le code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 88,

VU la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création du RIFSEEP dans la Fonction Publique d'Etat

VU le décret n°2015-661 modifiant le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée,

VU la délibération 24- 17 Mise en œuvre du RIFSEEP,

VU la délibération 2021-18 Modification du RIFSEEP,

VU la délibération 2021-40 Modification du RIFSEEP,

M le Maire rappelle l'état actuel du CIA pour la Catégorie C :

Adjoint administratifs territoriaux- Adjoint d'animations – Adjoint techniques –
Agent de maîtrise –Auxiliaires de puériculture

GROUPE	EMPLOIS	CIA-Montant maximal annuel	ACTUEL	PROPOSITION
Groupe 1	Responsable de service /Encadrement de proximité/Expertise	1260	420.00 SOIT 33.33%	630.00 SOIT 50%
Groupe 2	Agent d'exécution	1200	400.00 SOIT 33.33%	600.00 SOIT 50%

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés

- **ACCORDE** la revalorisation du CIA à hauteur de 50% maximum selon grille de notation des agents,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire

